



NOTE D'ANALYSE : INDICE MO IBRAHIM DE LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (IIAG)

Pôle observatoire

-Octobre 2024-

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Principaux constats pour le Maroc	3
II. l'Indice de Gouvernance Globale	4
1. Vue Globale de l'Indice IIAG	4
2. Sécurité et Etat de droit	5
3. Participation, droits et inclusion	5
4. Fondements des opportunités économiques.....	6
5. Développement humain.....	6
III. La corruption dans l'Indice IIAG	7
1. Vue globale de la dimension lutte contre la corruption dans l'IIAG	7
2. Analyse des aspects de lutte contre la corruption :	8
IV. Classement du Maroc par rapport Aux pays du Nord Afrique.....	9
V. Conclusion et recommandations	9
1. Conclusions	9
2. Recommandations	9
VI. Aspects Méthodologique	10
1. Définition	10
2. Aspects mesurés	10
3. Méthodologie de calcul.....	10

PREAMBULE

Cette note d'analyse présente les résultats du **rapport 2024 de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG)**, publié par la **Fondation Mo Ibrahim**. Elle vise à fournir aux gouvernements, chercheurs et décideurs un outil pratique pour évaluer la gouvernance, en identifiant les points forts et les domaines nécessitant des améliorations, notamment pour le Maroc, dans le cadre régional et continental.

L'IIAG est l'outil de référence pour mesurer la qualité de la gouvernance dans les pays africains, en s'appuyant sur quatre dimensions clés : **1) Sécurité et État de droit, 2) Participation, Droits et Inclusion, 3) Fondations pour les Opportunités Économiques et 4) Développement Humain**.

Cette analyse met en lumière la performance du Maroc, en comparant ses résultats actuels à ceux des années précédentes et à ceux d'autres pays. Elle s'adresse à tous les acteurs engagés dans l'amélioration de la gouvernance publique, en mettant l'accent sur la résilience des institutions, les droits civils et le développement économique et social du pays.

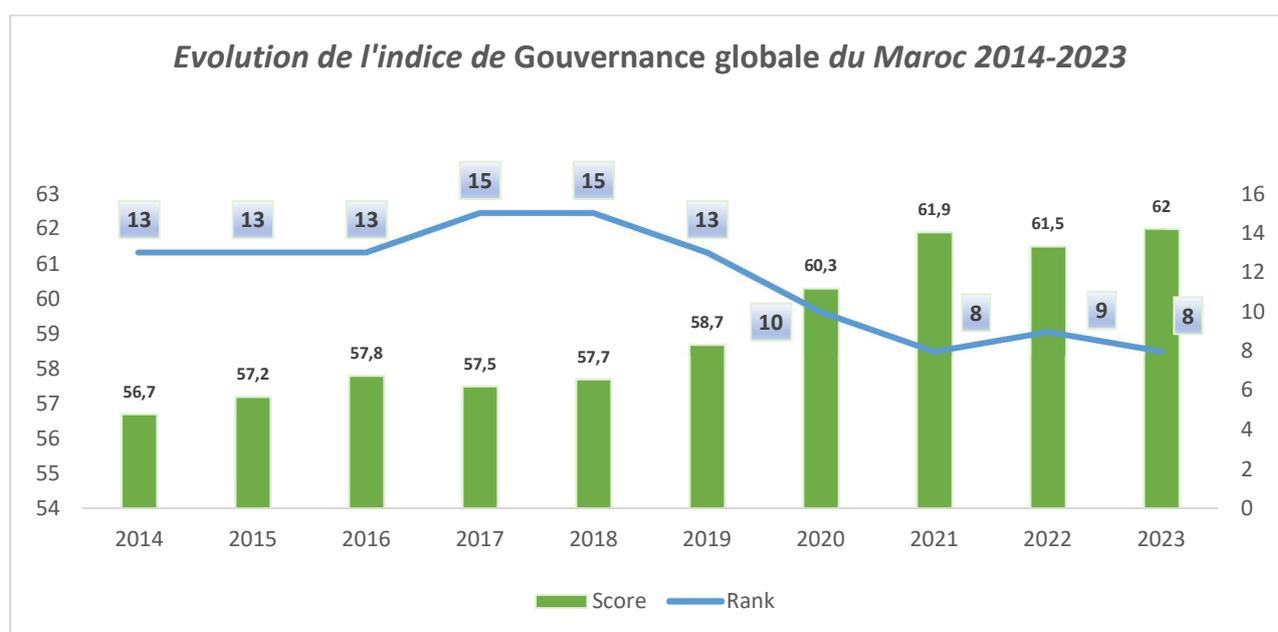
PRINCIPAUX CONSTATS POUR LE MAROC

- La performance globale de la gouvernance en Afrique a cessé de progresser, avec un score continental moyen de **49,3** en 2023, marquant une augmentation limitée de **1,0 point** entre **2014 et 2023**. Près de la moitié de la population africaine vit dans des pays où la gouvernance s'est détériorée depuis 2014 ;
- En 2023, **77 % de la population africaine** vit dans un pays où les conditions en matière de **Sécurité et État de droit** et de **Participation, Droits et Inclusion** se sont détériorées depuis 2014, avec des reculs importants en matière de **sécurité**, de **liberté d'association** et de **représentation politique**. En revanche, près de **90 % de la population** a constaté des améliorations dans les **opportunités économiques** et le **développement humain**, notamment grâce aux progrès dans les **infrastructures**, les **communications mobiles**, l'**accès à l'Internet**, à l'**énergie**, ainsi que dans les domaines de la **santé** et de l'**éducation** ;
- Le Maroc a gagné **0,5 point**, passant de **61,5** en **2022** à **62,0** en **2023**, et se positionne désormais au **8^{ième}** rang sur 54 pays africains. Globalement, entre 2014 et 2023, le Maroc a progressé de **5,3 points** sur l'indice de gouvernance globale, marquant une amélioration notable de son classement, passant de la **13^{ième}** à la **8^{ième}** place ;
- Le Maroc a montré **des progrès** dans plusieurs domaines en 2023, notamment dans la **sécurité et l'état de droit** (+0,8 point, **15^{ième}** position) ainsi que dans les **fondations des opportunités économiques** (+1,1 point, **2^{ième}** position), tout en réalisant une légère amélioration dans la **participation, les droits et l'inclusion** (+0,3 point, **26^{ième}** position). Cependant, il a connu une légère dégradation dans le **développement humain**, avec une baisse de **0,1 point**, perdant ainsi une place ;
- Sur la dimension « Lutte contre la corruption », le Maroc a enregistré une amélioration de **0,2 point** en 2023 par rapport à 2022, se classant ainsi à la **13^{ième}** position. Cette progression est principalement due à l'amélioration significative des « **dispositifs anti-corruption** », où le Maroc a gagné **37,3 points** entre 2014 et 2023.

I. L'INDICE DE GOUVERNANCE GLOBALE

L'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG) attribue à chaque pays un **score global** compris entre **0 et 100**. Un score de **100** indique une gouvernance optimale, tandis qu'un score de **0** signale de graves lacunes dans la gouvernance. Les pays sont évalués sur la base de ce score global, calculé à partir des performances dans les quatre dimensions principales de l'IIAG. Ces scores permettent de classer les pays en fonction de l'efficacité de leur gouvernance et de leur capacité à répondre aux besoins de leurs citoyens.

1. Vue Globale de l'Indice IIAG

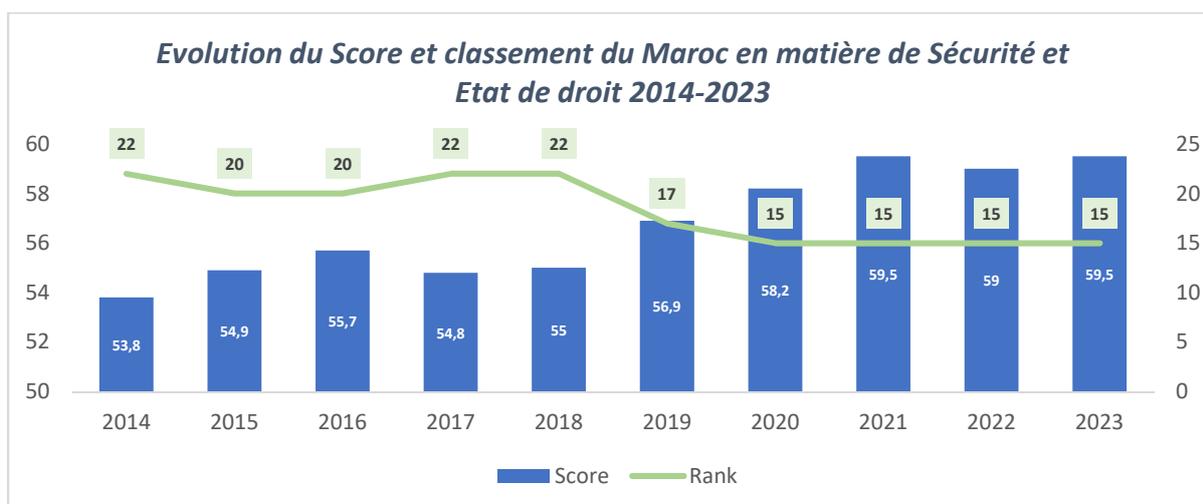


Le score de gouvernance globale du Maroc montre une tendance à la hausse sur la période 2014-2023, passant de **56,7** en **2014** à **62,0** en **2023**. Un score plus élevé reflète une amélioration de la qualité de la gouvernance, et cette augmentation indique donc un progrès continu en matière de gouvernance publique au Maroc, notamment à partir de 2019 où une progression significative est observée.

Le classement du Maroc a également évolué positivement, malgré quelques fluctuations. Entre **2014** et **2018**, le Maroc a occupé la **13^{ième}** et la **15^{ième}** place, puis a enregistré une amélioration notable, atteignant la **10^{ième}** place en **2019** et grimant jusqu'à la **8^{ième}** place en **2021** et à nouveau en **2023**, malgré un léger recul à la **9^{ième}** place en 2022. Ce classement montre que la position relative du Maroc s'est renforcée par rapport aux autres pays africains.

Entre 2014 à 2023, le Maroc a connu une amélioration continue de son score **IIAG**, passant de **56,7** à **62,0**. Parallèlement, son classement dans l'indice s'est également amélioré, passant de la **13^{ième} place** en 2014 à la **8^{ième} place** en 2023. Cette tendance montre une progression constante de la performance en matière de gouvernance, ainsi qu'un renforcement de la compétitivité relative du Maroc par rapport aux autres pays africains.

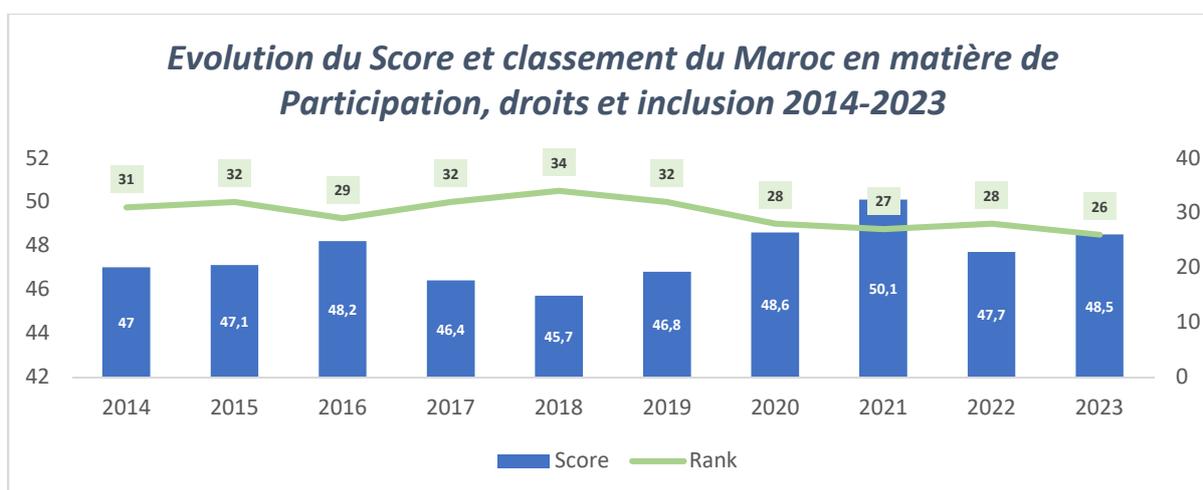
2. Sécurité et Etat de droit



Le **score du Maroc** en matière de **Sécurité et État de droit** montre une tendance globale à la hausse sur la période 2014-2023. Le score est passé de **53,8** en 2014 à **59,5** en 2023, suggérant une amélioration constante dans cette dimension, notamment à partir de 2019 où le score s'est nettement amélioré, atteignant **58,2** en 2020 et se maintenant au-dessus de **59** depuis 2021.

Le **classement du Maroc** dans cette dimension s'est également amélioré, passant de la **22e place** en 2014 à la **15e place** en 2020, et se maintenant à ce rang jusqu'en 2023. Cette stabilité indique que le Maroc a non seulement amélioré ses performances, mais qu'il a su maintenir une position compétitive par rapport aux autres pays africains.

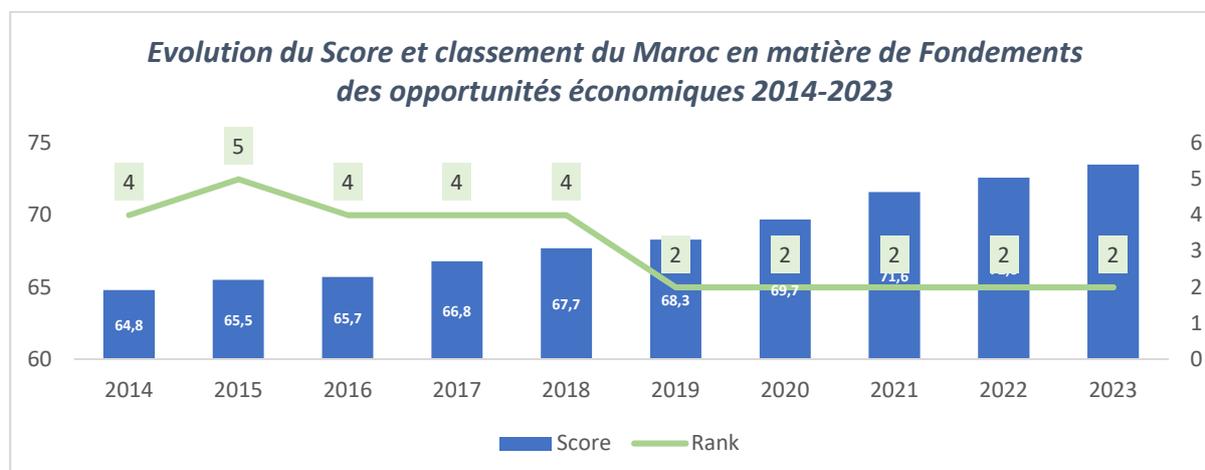
3. Participation, droits et inclusion



L'analyse du graphique montre une fluctuation du score et du classement du Maroc en matière de **Participation, Droits et Inclusion** entre **2014 et 2023**. Le score a atteint un pic en 2016 avec **48,2**, avant de connaître une baisse jusqu'en 2018 à **45,7**, puis une reprise, culminant à **50,1** en 2021, suivie d'une légère baisse à **48,5** en 2023. Le classement du Maroc a également varié, passant de la **31^{ème} place** en 2014 à la **29^{ème} place** en 2016, puis se stabilisant autour de la **32^{ème} place** jusqu'en 2020. Le meilleur classement a été enregistré en 2021 avec une **27^{ème} place**, avant de redescendre à la **28^{ème} place** en

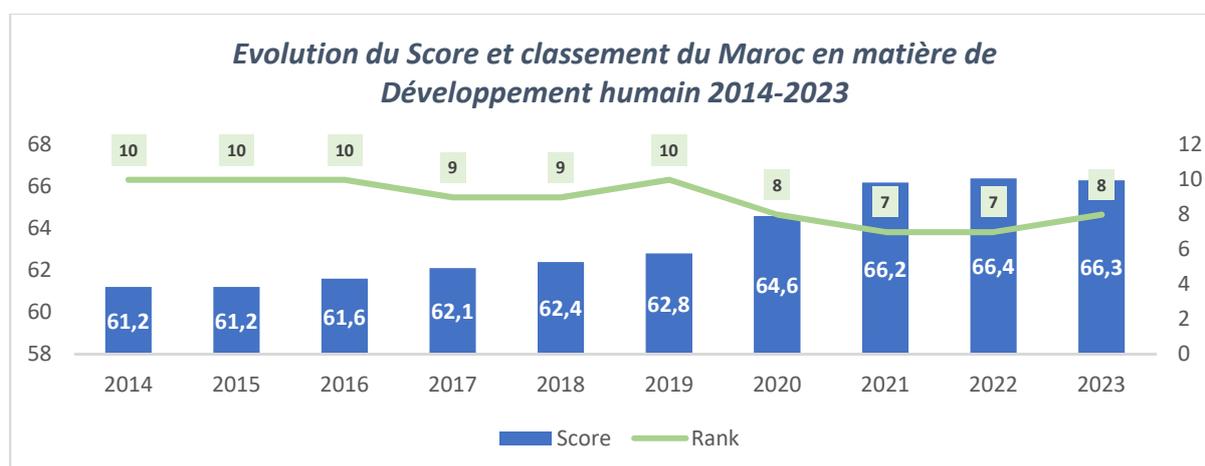
2022, pour remonter à la **26^{ième} place** en 2023. Ces variations montrent une performance instable dans cette dimension, suggérant qu'il reste des efforts à faire pour consolider les gains et améliorer durablement la participation, les droits et l'inclusion.

4. Fondements des opportunités économiques



L'analyse du graphique montre une amélioration continue du score du Maroc en matière de **Fondements des opportunités économiques** sur la période 2014-2023, passant de **64,8** en 2014 à **72,4** en 2023. Après une légère stabilité entre 2016 et 2018, le score a connu une progression notable à partir de 2019, atteignant **71,6** en 2021 et se maintenant à un niveau élevé jusqu'en 2023. En parallèle, le classement du Maroc s'est nettement amélioré, passant de la **4e place** en 2014 à la **2e place** dès 2019, un rang qu'il a conservé jusqu'en 2023. Cette performance solide et stable montre que le Maroc a non seulement renforcé ses fondements économiques, mais s'est également affirmé comme un leader en matière d'opportunités économiques en Afrique.

5. Développement humain



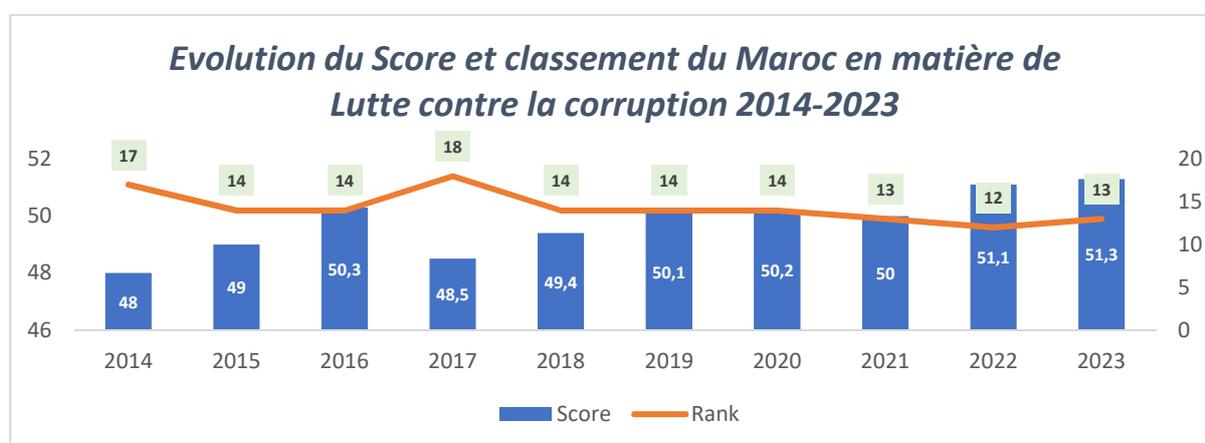
L'analyse du graphique montre une évolution relativement stable du **score du Maroc** en matière de **Développement humain** entre 2014 et 2023, avec une progression modérée. Le score est passé de **61,2** en 2014 à **66,3** en 2023, malgré une légère baisse en 2020 à **64,6**, avant de remonter pour se stabiliser autour de **66** depuis 2021. En ce qui concerne le **classement**, le Maroc s'est maintenu dans le top 10, passant de la **10e place** en 2014-2016 à la **7e place** en 2021 et 2022, avant de redescendre légèrement à la **8e place** en 2023.

II. LA CORRUPTION DANS L'INDICE IIAG

La « Corruption » dans l'Indice IIAG est évaluée au sein de la dimension « **Sécurité et État de Droit** » en prenant en compte les aspects suivants :

- **Les mécanismes anti-corruption** : Une politique anti-corruption, des institutions anti-corruption et les investigations dans les affaires de corruption ;
- **Absence de la corruption dans les institutions de l'Etat** : la corruption dans le législatif, la corruption dans le judiciaire et la corruption dans l'exécutif ;
- **Absence de la corruption dans le secteur public** : pot de vin et détournement de fonds publics, il évalue dans quelle mesure il n'y a pas de détournement de fonds publics et dans quelle mesure les fonctionnaires du secteur public ne s'exposent pas à la corruption, et au détournement de fonds, ainsi que dans quelle mesure la corruption est absente dans les processus administratifs.
- **Procédures de passation des Marchés publics** : Concurrence dans les marchés publics, exclusion des entreprises incriminées des marchés publics et absence de la corruption dans les appels d'offre ;
- **Absence de la corruption dans le secteur privé** : absence de pot de vin et paiement illégaux et la corruption dans les affaires.
- **Perception des citoyens en matière de lutte contre la corruption** : Perception de l'intégrité des agents publics, perception de l'absence d'obligation de corruption au sein des services administratifs et satisfaction en matière de lutte contre la corruption.

1. Vue globale de la dimension lutte contre la corruption dans l'IIAG



L'analyse du graphique montre une évolution relativement stable du **score du Maroc** en matière de **Lutte contre la corruption** entre 2014 et 2023. Le score a fluctué au fil des ans, passant de **48** en 2014 à **51,3** en 2023, soit une évolution de **3,3 points en 10 ans**. Après une légère augmentation en 2016 avec un pic à **50,3**, une baisse a été enregistrée en 2017 à **48,5**, avant de remonter progressivement à partir de 2018, atteignant **51,1** en 2022, puis **51,3** en 2023. Cette tendance indique une amélioration graduelle et modérée des efforts de lutte contre la corruption au Maroc. Ainsi, le classement et le score du Maroc aient connu des variations au cours de la période **2014-2023**, la tendance générale montre une amélioration progressive dans les efforts de lutte contre la corruption, avec des performances stables depuis 2020.

2. Analyse des aspects de lutte contre la corruption :

Mesure	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Changement
	'14-'23										
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	48	49	50,3	48,5	49,4	50,1	50,2	50	51,1	51,3	3,3
<i>Dispositifs anti-corruption</i>	7,1	19,6	25,9	25,9	32,1	25,9	25,9	32,1	44,6	44,6	37,5
<i>Absence de corruption au sein des institutions d'État</i>	56,2	56,8	58,9	56,3	53,3	53	52,2	51,3	50,8	50,2	-6
<i>Absence de corruption au sein du secteur public</i>	50,8	51,2	53,6	50,4	52,1	53,7	50,3	46,9	46,4	48,6	-2,2
<i>Procédures de passation des marchés publics</i>	67,7	62,4	65,4	65,4	64,1	63,3	63,1	54,6	62,5	63,8	-3,9
<i>Absence de corruption au sein du secteur privé</i>	55,2	52,7	49,1	46,4	50,5	52,3	49,8	47,3	53,8	52,1	-3,1
<i>Perception des citoyens en matière de lutte contre la corruption</i>	51,1	51,1	48,9	46,7	44,4	52,1	59,8	67,5	48,7	48,7	-2,4

L'analyse de tableau montre que l'aspect **dispositifs anti-corruption** au Maroc entre 2014 et 2023 révèle une nette amélioration, avec un score passant de **7,1 à 44,6**, soit une amélioration notable de **37,5 points**. Cette progression reflète des avancées importantes dans l'élaboration de politiques anti-corruption et dans le renforcement des institutions dédiées à la lutte contre la corruption. Cependant, l'indicateur de l'absence de corruption dans les institutions d'État a décliné, passant de **56,2** en 2014 à **50,2** en 2023, soit une baisse de **6 points**. Cela traduit une perception croissante de la corruption au sein des institutions législatives, judiciaires et exécutives.

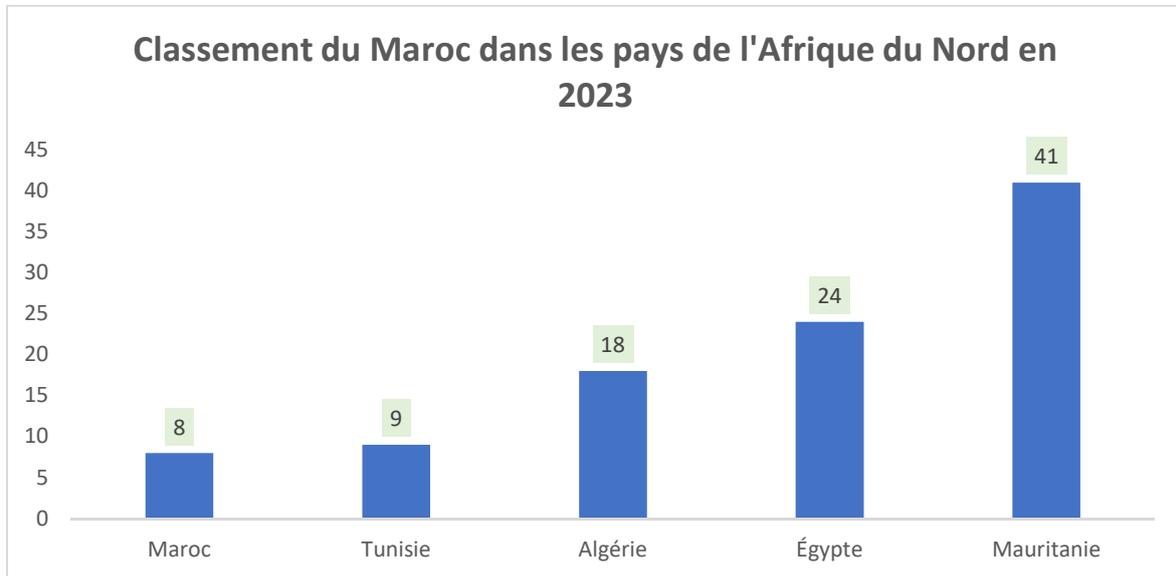
De même, l'absence de corruption dans le secteur public a légèrement diminué, avec un score passant de **50,8 à 48,6**, une perte de **2,2 points**. Les procédures de passation des marchés publics, essentielles à la transparence et à l'intégrité dans la gestion publique, ont également vu leur performance se détériorer. Le score est passé de **67,7** en 2014 à **63,8** en 2023, marquant une baisse de **3,9 points**. Le secteur privé n'est pas non plus épargné par ces perceptions négatives : le score de l'absence de corruption a baissé de **55,2 à 52,1**, soit une diminution de **3,1 points**.

Enfin, la perception des citoyens en matière de lutte contre la corruption a également décliné, passant de **51,1** en 2014 à **48,7** en 2023, une baisse de **2,4 points**. Malgré quelques tentatives de redressement en 2019-2020, les citoyens semblent percevoir les efforts anti-corruption comme moins efficaces ou visibles qu'auparavant, ce qui affecte la légitimité des actions de l'État.

En conclusion, bien que le Maroc ait réalisé des progrès significatifs dans la mise en place de dispositifs anti-corruption, les perceptions de la corruption dans les institutions d'État, le secteur public, le secteur privé et les procédures de passation des marchés publics restent préoccupantes.

III. CLASSEMENT DU MAROC PAR RAPPORT AUX PAYS DU NORD AFRIQUE

L'analyse du classement du Maroc en **2023**, comparé aux autres pays de l'Afrique du Nord dans l'indice globale de la gouvernance, montre que le Maroc se positionne en **tête de la région**, occupant la **8^{ième} place**. La **Tunisie** suit de près avec une **9^{ième} place**, tandis que les autres pays de la région, tels que l'**Algérie** (18^{ième} place), l'**Égypte** (24^{ième} place) et la **Mauritanie** (41^{ième} place), sont nettement moins bien classés.



IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusions

L'analyse de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IAG) pour l'année **2024** montre que le Maroc a réalisé des progrès significatifs, en particulier en matière de **dispositifs anti-corruption**, où le pays a enregistré une nette amélioration. Le Maroc se positionne à la **8^{ième} place** dans le classement de 54 pays africains, ce qui en fait un leader au sein de la région du **Grand Maghreb**. Le score global du pays, qui est passé de **56,7** en **2014** à **62,0** en **2023**, reflète une amélioration continue de la gouvernance au cours des dix dernières années.

Cependant, malgré ces progrès, des défis persistent dans d'autres dimensions, notamment dans l'absence de corruption dans les **institutions d'État**, le **secteur public** et le **secteur privé**. Ces domaines ont montré des signes de détérioration au fil du temps, ainsi que **les perceptions de la corruption des citoyens**, qui restent préoccupantes. Bien que le Maroc ait renforcé ses institutions anti-corruption, ces efforts ne se sont pas encore pleinement traduits par une amélioration perçue de l'intégrité publique dans tous les secteurs.

2. Recommandations

- **Renforcer l'application des dispositifs anti-corruption** : Bien que des politiques et des institutions efficaces aient été mises en place, il est essentiel d'intensifier les efforts de mise en œuvre. Cela inclut une surveillance accrue des institutions publiques et un renforcement des mécanismes de contrôle dans les secteurs privés et publics.
- **Accroître la transparence dans les marchés publics** : L'amélioration de la transparence et de l'intégrité dans les **procédures de passation des marchés publics** est important. Des

mécanismes de surveillance plus rigoureux doivent être mis en place pour prévenir la corruption dans ce domaine.

- **Renforcer la sensibilisation du public** : Pour restaurer la confiance des citoyens dans la lutte contre la corruption, il est recommandé de promouvoir des campagnes de sensibilisation et de rendre les actions anti-corruption plus visibles et accessibles. Cela aidera à améliorer la perception publique des efforts de lutte contre la corruption.
- **Poursuivre les réformes institutionnelles** : Il est important que le Maroc continue de réformer ses institutions afin d'assurer une gouvernance plus transparente et plus efficace. Des efforts doivent être faits pour renforcer l'intégrité des institutions législatives, judiciaires et exécutives.

En mettant en œuvre ces recommandations, le Maroc pourra non seulement renforcer sa position dans l'indice IIAG, mais aussi consolider les fondements d'une gouvernance plus transparente et équitable pour ses citoyens et ses institutions.

V. ASPECTS METHODOLOGIQUE

1. Définition

L'**Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG)** est un outil de mesure et d'évaluation de la qualité de la gouvernance dans les pays africains. Créé par la **Fondation Mo Ibrahim**, il fournit une évaluation complète et rigoureuse de la gouvernance à travers divers indicateurs, regroupés en quatre grandes dimensions

2. Aspects mesurés

Le cadre de gouvernance de l'IIAG comprend quatre catégories principales :

- Sécurité et État de droit,
- Participation, Droits et Inclusion,
- Fondations pour les Opportunités Économiques,
- Développement Humain.

Ces catégories sont composées de 18 dimensions, regroupant 81 indicateurs. L'IIAG 2023 est calculé à partir de 280 variables collectées auprès de 47 institutions africaines et mondiales indépendantes.

3. Méthodologie de calcul

Pour calculer les scores de l'IIAG 2023 :

1. Les variables qui sont conformes à la définition de la gouvernance de la Fondation et qui répondent à des normes spécifiques de qualité, de périodicité et de couverture des pays sont sélectionnées et les valeurs des données brutes manquantes sont estimées
2. Les données brutes proviennent à différentes échelles de la source. Pour être comparées et combinées, les données sont normalisées dans une plage de 0,0 à 100,0, où 100,0 est le meilleur score possible.
3. Une fois les 265 variables normalisées, une méthode simple d'agrégation est appliquée pour calculer les 81 indicateurs. Le score global de gouvernance est la moyenne des scores des catégories sous-jacentes ; les scores des catégories sont la moyenne de leurs sous-catégories sous-jacentes ; et les sous-catégories sont la moyenne de leurs indicateurs constitutifs.

OVERALL GOVERNANCE

